

AR Prefecture

063-256301375-20250404-DP2025005-AI
Reçu le 10/04/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DECISION DU PRESIDENT N° 2025/5

**Demande de Subvention Actions Forum Application d'Origine Combrailles
(AOC) dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT)**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des
Combrailles,**

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par la délibération du comité syndical en date du 2 juin 2021, puis par celle du 26 juin 2024.

DECIDE :

Article 1 : de solliciter une subvention LEADER pour les actions organisées à l'occasion du Forum Appellation d'Origine Combrailles (AOC) dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT), d'approuver le plan de financements ci-dessous et de procéder à la demande de subventions auprès du financeur mentionné.

Dépenses		Recettes	
Dépenses Actions Forum AOC	14 778,00 €	LEADER (80%)	11 822,40 €
		Autofinancement (20%)	2 955,60 €
TOTAL	14 778,00 €	TOTAL	14 778,00 €

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 04 avril 2025.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Prefecture le
Publiée le

Le Président,

Boris SOUCHAL

